

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 27 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - NIORE Yann - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEGENDRE Jean-Pierre - LE COQ Sylviane - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - CHAUSSERAIS Samuel - MANCEAU Nathalie - RICOU Michel - DUPUIS Alain - RAPICAULT Cynthia - GABILLER Christophe - MABILLEAU Danielle - MORAND Edgar - SCHOUBERT Odette - ROGEREAU Monique - RUEL Guylène - BOUDIN Maryvonne - JOUBARD Jean-Pierre

Absents excusés :
GUILLET Véronique donne pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à PEHU Nicole
MARIONNEAU Jean-Noël donnant pouvoir à ROGEREAU Monique
TOUATI Karim

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 19/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25

Objet : Foncier – cession parcelle AB199 – Ville à cst GUYOMARD - (01/2026-14)

Les conjoints GUYOMARD, riverains de la parcelle communale AB199, ont fait part de leur souhait de l'acquérir et ont transmis par courrier une proposition d'achat à 5€/m². Cette parcelle est en zone inondable et fait 818m².

Considérant l'absence d'intérêt général pour la Ville de conserver ce foncier, qui représente une charge d'entretien, il est proposé d'accepter la proposition de vente de la parcelle AB199 à ces conditions, frais de notaire en sus à la charge des acquéreurs. Pour autant, le terrain est contraint par le passage de réseaux aériens (ENEDIS - électricité et SEIML – éclairage public) et souterrain (CASVL – EU). Aussi, il convient de consulter les concessionnaires sur leur accord de constituer des servitudes de passage et d'accès pour entretien. Ces servitudes conditionneraient la cession.

Sur proposition de Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge des Espaces publics,



Vu l'avis des Domaines DS 28485890,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AB199 pour une surface d'environ 818m², au prix de 5€/m² net vendeur cst GUYOMARD, frais d'acte notarié à charge de l'acquéreur ;
- **DECIDE** de conditionner cette cession à la constitution de servitudes de passage et d'accès pour entretien des réseaux publics aériens et souterrains existants ;
- **DESIGNE** Maître CHERBONNEAU-PALOMBA pour réaliser l'acte et tout document afférent à cette décision éventuellement en collaboration avec le Notaire de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,

N. PLOQUIN

Le Maire,

F. MORTIER